



Commune de TAIRAPU-EST



N° 43/2021/CTE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation <b>09/07/2021</b>
Date d'affichage <b>09/07/2021</b>
Date de séance <b>15/07/2021</b>

L'an deux mille-vingt-un, le quinze du mois de juillet à dix-sept heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAFAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

**Etaients présents :**

Nombre de conseillers	Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION	
					POUR	CONTRE		
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	25	GARBUTT Hugo, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X			X		
Procuration	07	VIVISH Titaua, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Absents	01	LENOIR Patricia, 3 <sup>ème</sup> Adjoint		X	Marcel PATER	X		
Votants	32	TERAITETIA Annabella, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Pour	32	ZINGUERLET Jean-Marc, 5 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Contre	00	DUFOUR Robert, 6 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Abstention	00	FANAURA Saindy, 7 <sup>ème</sup> Adjoint		X	Rosa CASTANET	X		
<b>Délibération N°43/2021/CTE</b>  <i>Modifiant la section d'investissement du budget annexe de l'eau 2021.</i>  <i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i>		PERRY Tarona, 8 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
		METUA Pierrot, 9 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale		X	Hugo GARBUTT	X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		SIE Mario, Conseiller Municipal	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale		X	Annabella TERAITETIA	X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal		X	Gervais PAPAURA	X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal	X			X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira	X			X		
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti		X	Mario SIE	X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faalone	X			X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X			X		
	RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X			X			
	GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X			
	MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal	X			X			
	ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu	X			X			
	TAEREA Vehiarii, Conseiller Municipal	X			X			

Formant la majorité des membres en exercice.



**NOTE DE PRESENTATION  
N°43/2021/CTE**

**OBJET : Modifiant la section d'investissement du budget annexe de l'eau 2021.**

La présente délibération a pour objet de modifier la section d'investissement du budget annexe de l'eau 2021.

- Le marché de prestation n°12/2021 a été passé avec la société SARL AUTOLOC pour la fourniture, la livraison, la mise en route et l'entretien de deux véhicules neufs sous le régime de la location de longue durée, au profit du service hydraulique de la commune de Tairapu-Est. L'objectif étant de permettre au service hydraulique de disposer de véhicules en parfait état de marche pour les interventions multiples.  
Le marché ainsi conclu pour quatre années, permettra de renforcer la flotte automobile du service hydraulique de deux véhicules tout terrain, leur permettant ainsi d'intervenir dans des zones assez difficiles d'accès.  
Opter pour une location longue durée laquelle incluant les vidanges, réparations et petits matériels, devrait vraisemblablement permettre une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement.  
Le carburant et l'assurance demeurent à la charge de la commune.  
Un dépôt de garantie est prévu pour un montant de 588 972 F CFP. La dépense n'ayant pas été inscrite au compte « 275 » lors du vote du budget, il convient de l'abonder du même montant.
- Dans le cadre des études d'avant-projet pour les travaux AEP, deux programmes sont à inscrire :
  - o Etudes AVP programme de l'eau potable 2021-2023,
  - o Etudes relative à la faisabilité d'augmentation du productible de la source Van Bastolaer et des forages Lucas afin d'étendre la zone de distribution d'eau potable.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder au virement de crédits ci-dessous :

Articles	Libellés	En plus	En moins
2031-XXX/811	Frais études		9 333 972
2031-246/811	Etudes AVP programme 2021-2023	3 616 000	
2031-247/811	Etudes source VB et forages Lucas	5 129 000	
275/811	Dépôt et cautionnements versés	588 972	
	TOTAL	9 333 972	9 333 972

Tel est le projet de délibération qui est proposé au Conseil Municipal



**DELIBERATION N°43/2021/CTE du 15/07/2021**

**Modifiant la section d'investissement du budget annexe de l'eau 2021.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;**

**Sous la présidence du Maire de la commune ;**

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n° 71/1028 du 21 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 ;
- Vu le décret n° 72.407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu le budget annexe de l'eau 2021 ;
- Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie de l'eau du 09/07/2021 ;
- Oui l'exposé du Maire ;

**Après en avoir délibéré en sa séance du 15/07/2021**

**ADOpte**

**Article 1<sup>er</sup>** : La section d'investissement du budget annexe de l'eau 2021 est modifiée de la manière suivante :

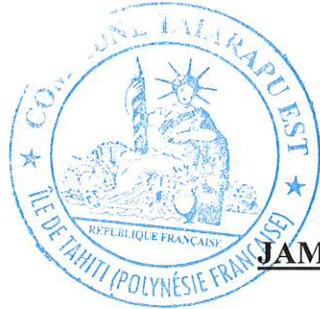
Articles	Libellés	En plus	En moins
2031-XXX/811	Frais études		9 333 972
2031-246/811	Etudes AVP programme 2021-2023	3 616 000	
2031-247/811	Etudes faisabilité productible source VB et forages Lucas	5 129 000	
275/811	Dépôt et cautionnements versés	588 972	
	<b>TOTAL</b>	<b>9 333 972</b>	<b>9 333 972</b>

**Article 2** : Le montant global de la section d'investissement du budget annexe de l'eau 2021 demeure inchangé.

**Article 3 :** Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télé recours citoyens accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

  
**JAMET Anthony**

Le Maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le 19 JUIL 2021.....